

# Livret d'accueil de l'E.H.P.A.D. et de l'USLD du Centre Hospitalier de Coutances



Résidence « **Le Coisel** »

Rue de la Gare

50200 COUTANCES

tél : **02.33.47.40.81**

La Résidence « **Le Coisel** » où vous êtes accueilli propose 90 lits pour personnes âgées dépendantes physiquement et psychiquement dont 30 lits d'EHPAD, 60 lits d'USLD (unité de soins de longue durée) dont 24 lits en UHR (Unité d'Hébergement Renforcée).

La résidence dispose de 66 chambres individuelles et de 12 chambres doubles équipées de salles de bain individuelles.

Le premier étage est une unité de soins spécifiques (UHR) qui accueille des résidents présentant des troubles du comportement sévères.

L'équipe qui assurera votre bien-être et vos soins est composée :

- *du médecin coordonnateur de l'EHPAD/ USLD,*
- *d'un praticien hospitalier gériatre,*
- *d'un cadre de santé,*
- *d'une équipe d'infirmières, d'aides soignantes, d'auxiliaires de vie et de rééducation,*
- *d'une lingère, d'une animatrice, d'une intendante, d'une neuropsychologue*

## Frais d'hébergement et de dépendance :

Le coût du séjour est fixé annuellement par arrêté du Président du Conseil général. Il prend en charge **toutes** les dépenses liées à la prestation hôtelière, l'entretien, l'animation et la dépendance. Selon vos ressources vous pourrez bénéficier de l'allocation logement ou de l'aide sociale.

En cas de problèmes particuliers vous pouvez contacter l'assistante sociale au :

**02.33.47.40.06**

## Vos soins médicaux :

Ils sont assurés par le **médecin gériatre de la structure** tous les jours (un système de garde fonctionne la nuit et le week-end), ou par votre médecin traitant.

Si votre état de santé s'aggrave, le médecin peut décider le transfert dans une autre unité de soins.

## Suggestions :

Pour toute suggestion concernant la vie de la résidence, vous pouvez contacter le cadre de la structure ou les représentants des résidents et des familles, membres du Conseil de la Vie Sociale.

# Votre vie dans la résidence

## Votre chambre :

Vous pourrez compléter son aménagement par des petits meubles, des bibelots et un téléviseur. Une ligne téléphonique privée à votre charge peut être installée par France Télécom.

Nous ne pouvons pas accueillir les animaux domestiques de façon pérenne mais les visites avec un animal domestique sont les bienvenues.

## Votre linge :

Le linge de maison est fourni et entretenu par l'établissement.

Tout le linge personnel doit être marqué à votre nom en toutes lettres. Il peut être lavé et repassé par la lingère de la résidence.

L'établissement n'est pas responsable du linge détérioré en machine, ni de la perte de linge non marqué.

## Les repas :

**Les petits déjeuners** seront servis dans les chambres à partir de 7h

**Les déjeuners** seront servis dans la salle à manger à **12h**.

**Le goûter de 15h30** peut être pris à la salle à manger ou en chambre.

**Le dîner** à partir de **18h** peut être pris à la salle à manger ou en chambre.

Un choix de menus vous est proposé en respectant vos goûts et le régime alimentaire prescrit par le médecin. Une commission des menus composée d'une diététicienne, de cuisiniers et de personnels de l'EHPAD se réunit chaque mois pour veiller à la qualité des repas et prendre en compte vos remarques.

Des parents et amis peuvent être invités à déjeuner, moyennant l'acquittement du coût du repas arrêté par le Conseil d'Administration. Vous aurez soin de prévenir le cadre de santé ou l'intendante 24h heures avant.

## Sécurité :

Les consignes de sécurité sont affichées. Soyez vigilant. Par mesure de sécurité, il est interdit :

- De modifier les installations électriques
- D'utiliser une couverture chauffante
- De déposer des objets sur le rebord des fenêtres
- De fumer dans les chambres
- D'entrer seul dans les lieux de soins

## Les activités :

Des activités vous sont proposées tous les jours de la semaine suivant un planning affiché (jeux, gymnastique, anniversaires, cinéma...)

Un minibus de l'établissement permet des sorties à l'extérieur dans le cadre d'animations programmées.

Votre argent peut être géré par vous, votre famille ou votre tuteur.

## Respect de vos droits et de vos croyances :

En cas de décès, vos volontés exprimées sont respectées en lien avec la personne de confiance que vous aurez désignée et avec le respect des directives anticipées.

Dans le cas contraire, les mesures nécessaires sont arrêtées avec l'accord de votre famille. Nous vous invitons à préparer un contrat obsèques auprès de l'organisme de votre choix.

Après inventaire, vos objets personnels et vos vêtements sont restitués à votre famille ou au tuteur.

Vos idées et vos croyances sont respectées.

Un représentant de votre culte peut se rendre auprès de vous.

Un aumônier catholique assure les visites régulières.

Une messe est célébrée à la Résidence « **Le Manoir** » le **samedi à 11h**, à la Résidence « **Les Pommiers** » le **mardi à 14h45, tous les 15 jours ; au «Coisel» et aux «Lilas» tous les mois.**